

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2014 – 16h45

Mme THEBAUD ouvre la séance à 16h55, membres présents votants.

1. M. Philippe ESCOLAN (représentant du personnel SNALC-FGAF) se propose comme secrétaire de séance (premier point de l'ordre du jour).
2. L'ordre du jour est ensuite adopté à l'unanimité.
Adoption à l'unanimité (18 votants)
3. Le compte rendu du Conseil d'Administration du 16 octobre 2014.
Adoption à l'unanimité
4. La révision du règlement intérieur du CA. La phrase de l'article 13 de ce règlement concernant les bulletins blancs et nuls est supprimée.
Adoption à l'unanimité
5. Procédure d'envoi des convocations au CA et les documents joints. Il est décidé que les convocations seront envoyées par mail avec demande d'un accusé de réception. Les documents joints seront envoyés par mail mais imprimés et fournis lors du CA (un parent d'élève réclame aussi un envoi par courrier car il n'a pas Internet, ce qui est accepté)
Adoption à l'unanimité
6. Présentation du budget 2015 un représentant des personnels SNALC-FGAF fait ressortir la problématique des photocopies et les besoins très importants à ce sujet des CPGE. Le budget et la DGF sont validés par un vote à l'unanimité (18 vote pour). Un prélèvement sur réserve de 26 300 € est voté (18 pour – unanimité). Les tarifs (locations de salle, prestations annexes) sont alors abordés, de même que les carnets de liaison. Les représentants élèves demandent des précisions sur la perte de carnets de liaison et les mesures de responsabilisation à prendre. Après discussion il est décidé d'augmenter le prix des carnets de liaison redonnés après perte de l'original à cinq euros. Un vote à l'unanimité valide les tarifs. La Maison des Lycéens demande une somme pour payer son assurance et mille euros pour la formation des délégués au CVL. Il est décidé de lui attribuer 500 euros.
Adoption à l'unanimité
7. Le CA passe ensuite directement au point 9 : les conventions (présentées sur un tableau joint). Une nouvelle arrive aujourd'hui, celle qui concerne l'opération « Un fruit à la récré » (prévue en mars 2015).
Adoption à l'unanimité
8. Point sur le contrat d'objectifs. Après le dialogue avec le Rectorat il est nécessaire de recentrer notre contrat sur des axes et des problématiques prioritaires à notre établissement.

Notamment :

- Axe 1 - Objectif : mieux prendre en compte l'orientation des élèves de 2^{nde} en privilégiant et accompagnant l'orientation en S-SVT, S-SI et STI2D (plutôt que STMG)
 - Axe 2 - Objectif : faire évoluer notre système d'évaluation en développant l'esprit de réussite et en adaptant les contenus d'enseignement aux difficultés des élèves
 - Axe 3 - Objectif : Responsabiliser les élèves sur leur « capital santé » pour faire baisser les addictions
9. Délégations de signature : les conventions qui permettent à la Mme la Proviseure de passer des conventions, contrats tels que pour la maintenance, les abonnements qui sont conjointement sur deux exercices budgétaires.
Adoption à l'unanimité (18 pour)
10. Prévisions pour la rentrée 2015. Il y aurait davantage d'élèves en seconde (293 annoncés, pour 266 en 2014, soit presque 30 de plus). Pas de gros changements en 1^{ère} (le lycée demande d'augmenter de 10 élèves la prévision d'effectifs en STI2D). Légère diminution en terminale. Donc globalement, un maintien des effectifs et des postes.
11. Mme la Proviseure fait également le bilan de l'action d'information sur la sexualité : 9 classes de seconde ont été concernées. Les élèves sont très satisfaits (d'après un questionnaire). Pourquoi ne pas traiter par la suite la sexualité et les addictions en seconde et le don du sang en première, ceci en réponse à une interrogation et à une question abordée avec les élèves lors du dernier CA.
12. Questions diverses :

- le SNALC-FGAF concernant les coefficients sur les bulletins trimestriels.
Mme la Proviseure-adjointe répond que l'on propose de ne pas mettre de coefficients en seconde ni en première pour donner tout son sens et son importance à l'ensemble des disciplines. En effet, trop d'élèves travaillent en fonction des coefficients pour le bac. Les coefficients sont maintenus en terminale générale, par contre ils sont modifiés en terminales technologiques en enseignement transversal et de spécialité : 7 et 7 soit 14 (au lieu de 20) et il y a une réflexion sur la TLV.

Après discussion, le sujet est mis au vote :

11 pour cette proposition, 5 abstentions, 2 contre.

18h00, l'ordre du jour est épuisé, fin de séance.

Le secrétaire de séance,

Philippe ESCOLAN

La Présidente du C.A.,

Soizic THEBAUD